

Modalités de rattrapage pour la session 2 des compétences numériques.

Le principe général retenu est la reprise des **deux modules suivis** lors du semestre 1 et/ou 2.

Si les étudiants ne déposent rien de nouveau, ils conservent la note acquise pour chaque module.

Session 2 Semestre 1 :

Date limite de dépôt dimanche 9 Juin 23h55 :

Si les étudiant.es qui doivent passer le rattrapage n'étaient pas inscrit.es, les modules sont imposés :

- Module 1 [Utiliser un logiciel de traitement de textes (initiation et documents courts)]
- Module 2 [Tableur : Construire des tableaux et réaliser des calculs simples (initiation)]

Lien vers le cours, <https://moodlenerique.univ-brest.fr/moodle/course/view.php?id=162>

A noter que les étudiants déjà inscrits lors du semestre 1 conservent leurs choix.

Session 2 Semestre 2 :

Date limite de dépôt dimanche 16 Juin 23h55 :

Si les étudiant.es qui doivent passer le rattrapage n'étaient pas inscrit.es, les modules sont imposés :

- Module 1 [Utiliser un logiciel de traitement de textes pour des documents longs (dossier, mémoire)]
- Module 2 [Tableur : Utiliser les fonctions et créer des graphiques (Avancé)]

lien vers le cours, <https://moodlenerique.univ-brest.fr/moodle/course/view.php?id=171>

A noter que les étudiants déjà inscrits lors du semestre 2 conservent leurs choix.

Important : Après la proclamation des résultats de session 1, les étudiant.es qui doivent et veulent participer à la session 2 doivent impérativement adresser un mail au secrétariat à **partir du lundi 27 mai 2024 jusqu'au vendredi 7 juin 2024** « Compétences numérique » à l'adresse suivante manon.tanguy@univ-brest.fr. Le secrétariat vérifiera que l'étudiant.e est autorisé.e à participer à la session 2.

Le secrétariat adressera un mail de réponse qui rappelle si l'étudiant.e est autorisé.e à participer à la session 2.

Et si oui,

- Les modules à rattraper;
- Les dates limite de dépôt;